

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS DANS LA DÉTECTION DU VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN À HAUT RISQUE (VPH HR)

### RÔLE DU DEMANDEUR

1. Se procurer le matériel de prélèvement selon le mode régulier d'approvisionnement de fournitures médicales (commander séparément, l'écouvillon de dacron et la cytobrosse selon la technique de prélèvement utilisée);
2. Télécharger le formulaire de demande d'analyse du VPH HR sur le site web de l'un des deux laboratoires suprarégionaux désignés pour l'analyse du VPH HR (adresses en pied de page de la documentation). Compléter le formulaire en y indiquant toutes les informations requises;
3. Faire une copie du rapport cytologique démontrant des altérations cellulaires de signification indéterminée (ASC-US) reçu et le joindre au formulaire de demande d'analyse VPH HR<sup>1</sup>;
4. Procéder au prélèvement en suivant les instructions jointes ci-dessous. Bien identifier le spécimen en utilisant la double identification (nom de la patiente et numéro d'assurance maladie ou date de naissance et sexe);
5. Faire le colis et l'expédier, par les routes régulières de transport des échantillons, à votre **établissement serveur**, afin qu'il soit expédié au laboratoire suprarégional qui vous est désigné pour l'analyse du VPH HR (CHUM ou CHU de Québec). L'emballage des échantillons de VPH doit satisfaire aux normes locales, fédérales et nationales pour le transport d'agents pathogènes.

#### À INCLURE DANS L'ENVOI (LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT REJETÉES PAR LE LABORATOIRE DÉSIGNÉ)

- Le formulaire de demande d'analyse dûment complété;
- La copie du rapport cytologique démontrant des altérations cellulaires de signification indéterminée (ASC-US);
- Le spécimen dans le milieu de prélèvement cellulaire cobas® PCR identifié par la double identification.

TOUTE DEMANDE NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES DE DÉTECTION DU VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN (HAUT RISQUE) (PATIENTE DE 30 ANS ET PLUS AYANT UN FROTTIS CYTOLOGIQUE DU COL UTÉRIN DÉMONTRANT DES ALTÉRATIONS CELLULAIRES DE SIGNIFICATION INDÉTERMINÉE (ASC-US) OU PATIENTE SUIVIE EN CLINIQUE DE COLPOSCOPIE) OU TOUTE DEMANDE NE RÉPONDANT PAS À LA NORME DE LA DOUBLE-IDENTIFICATION DU SPÉCIMEN EST SUJETTE AU REJET. <sup>1</sup>

<sup>1</sup>SAUF POUR LES CLINIQUES DE COLPOSCOPIE.

### RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT SERVEUR (LABORATOIRE CENTRAL ET/OU LABORATOIRE DE CYTOLOGIE)

- Émettre un rapport papier au médecin prescripteur avec un commentaire pour les patientes de 30 ans et plus dont l'examen cytologique dénote la présence d'ASC-US indiquant l'indication de la détection du VPH HR.
- L'établissement serveur s'assure que la demande du préleveur est complète. Si la demande n'est pas complète, l'établissement serveur fait les démarches pour compléter le ou les éléments manquants (les échantillons cervicaux recueillis dans le Milieu de prélèvement cellulaire cobas® PCR peuvent être conservés jusqu'à 6 mois après la date de leur prélèvement, à une température comprise entre 2 et 30 °C ce qui permet aux laboratoires d'archiver les échantillons en attendant que la demande soit complétée).
- L'établissement serveur fournit les directives particulières quant à sa procédure d'acheminement des demandes de VPH HR (personnes à contacter, adresse de livraison, etc.)
- L'établissement serveur achemine les **demandes complètes** (prélèvement, formulaire VPH HR **et** rapport de cytologie approprié) en provenance des demandeurs (médecins, cliniques, CH, etc.) au laboratoire de microbiologie désigné pour réaliser la détection du VPH HR.

### RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT DÉSIGNÉ POUR LA DÉTECTION DU VPH HR (LABORATOIRE MICROBIOLOGIE)

- Effectuer l'analyse de détection du VPH HR;
- Contrôler la pertinence de l'analyse en s'assurant que la demande d'analyse répond aux critères établis par les instances provinciales concernées.
- Assurer le lien entre les divers intervenants responsables de la détection du VPH HR.